

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 13/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/02/2012	L'an deux mil douze le vingt trois février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 23/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Acquisitions terrains Consorts LELACHE</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

Section AI n° 527 – lieu-dit « Champs des Murgiers » - contenance 1a98

Section AI n° 320 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 18a23

Section AI n° 323 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 17a25

Section AI n° 493 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 1a88

Section AI n° 312 – lieu-dit « Champs des Murgiers » pour sa partie Nord – contenance 16a00

appartenant à : Consorts LELACHE – 145 Boulevard Saint-Michel 75005 PARIS
pour la somme de 6 071 €.

▪ Précise en outre que :

- Les services des Domaines ont communiqué leur avis,
- Les frais occasionnés par ces acquisitions sont à la charge de la Ville,
- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012.

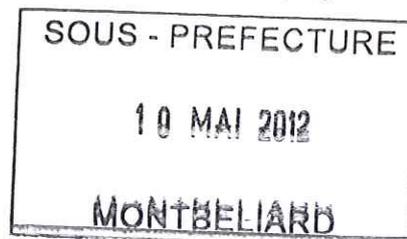
▪ Désigne Maître Stéphanie BERTRAND – 30-32 avenue Jean-Jaurès à AUDINCOURT 25401 – Notaire, pour dresser l'acte.

▪ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 23/02/2012
Publiée le 23/02/2012
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>DATE DE CONVOCATION :</u> 13/02/2012	L'an deux mil douze le vint trois février à dix neuf heures,
<u>DATE D'AFFICHAGE :</u> 23/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u> <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
<u>OBJET :</u> <i>Acquisitions terrains Consorts LELACHE</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

Section AI n° 527 – lieu-dit « Champs des Murgiers » - contenance 1a98

Section AI n° 320 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 18a23

Section AI n° 323 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 17a25

Section AI n° 493 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 1a88

Section AI n° 312 – lieu-dit « Champs des Murgiers » pour sa partie Nord – contenance 16a00 –

Pour la somme de **3120€**

] Pour la somme de
2951€

appartenant à : Consorts LELACHE – 145 Boulevard Saint-Michel 75005 PARIS
pour la somme totale de 6 071 €.

▪ Précise en outre que :

- Les services des Domaines ont communiqué leur avis,
- Les frais occasionnés par ces acquisitions sont à la charge de la Ville,
- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012.

▪ Désigne Maître Stéphanie BERTRAND – 30-32 avenue Jean-Jaurès à AUDINCOURT 25401 – Notaire, pour dresser l'acte.

▪ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
FRANCHE-COMTE ET DU DEPARTEMENT DU DOUBS

FRANCE DOMAINE
17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25043 BESANCON CEDEX

TELEPHONE : 03.81.65.32.00

Courriel: tgdomaine025@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD

Téléphone : 03.81.32.62.24.

Télécopie : 03.81.32.62.05.

Courriel :

nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr

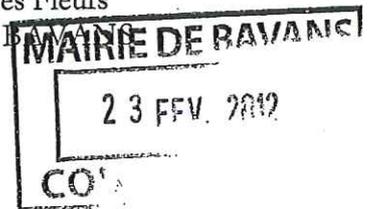
Montbéliard, le 17 février 2012

Monsieur le Maire

Mairie

1 Rue des Fleurs

25550 BAVANS



Objet : Valeur vénale parcelles AI 527,324,
AH 47 , 118p et 301 sur Bavans .

Références :

La vôtre : Lettre du 23/01/2012 postée le 24/01
reçue le 26/01/2012.

Affaire suivie par : M BEPOIX .

La nôtre : 2012-48 V 103



Monsieur le Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur vénale des parcelles situées sur la commune de BAVANS et détaillées dans le tableau ci-dessous :

section	N°	lieu-dit	Surface en m ²	nature	propriétaire	Emprise
AI	527	Champs de Murgiers	198	Terre 02	LELACHE Jean DARRE Jacqueline	198
AI	324	Les Sausses	1662	Pré 04	SAULNIER Marie Claude épouse ROUSSEL	1662
AH	47	Au Village	210	Pré 04	SAULNIER Marie Claude épouse ROUSSEL	210
AH	118	Champs Pierret	680	Pré 04	PETREQUIN – SAUNIER	60
AH	301	Sur la berge	61	Pré 04	SCI la CHAMPAGNE	61
Total						2191

Les parcelles AI n° 527 et AI n° 324 en nature de jardins sont classées en zone A du PLU et en zone rouge du PPRI .Elles sont évaluées en fonction de leur usage effectif .
Les parcelles AH n° 47 , AH n°301 et l'emprise sur AH n° 118 en nature de pré sont classées en zone N du PLU et en zone rouge du PPRI .

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des biens en cause , la valeur vénale actuelle appréciée libre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de location et d'occupation peut être fixée comme suit :

Parcelle	Valeur vénale
AI n° 527	99 €
AI n° 324	831 €
AH n° 47	105 €
AH n° 118 p	120 €
AH n° 301	122 €
Total	1 277 €

Ces valeurs s'entendent **hors taxes et droits d'enregistrement** .

Toutefois et afin de faciliter les négociations leur situation privilégiée en secteur urbain permettrait d'accepter une valeur calculée sur la base de 1 € le m² pour les parcelles AI n° 527 et n° 324 .

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de Franche-Comté et du département du Doubs
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques
Nelly EUVRARD

12..

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Montbéliard, le 25 novembre 2011

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
FRANCHE-COMTE ET DU DEPARTEMENT DU DOUBS

FRANCE DOMAINE
17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25043 BESANCON CEDEX

TELEPHONE : 03.81.65.32.00

Courriel: tgdomaine025@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
Téléphone : 03.81.32.62.24.
Télécopie : 03.81.32.62.05.
Courriel :
nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie
1 Rue des Fleurs
25550 BAVANS



Objet : Valeur vénale parcelles AI 528,320,
323 et 493 sur Bavans .

Références :

La vôtre : Lettre du 26/10/2011 postée le 27/10
reçue le 02/11/2011.

Affaire suivie par : M BEPOIX .

La nôtre : 2011-48 V 1174

Monsieur le Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur vénale des parcelles situées sur la commune de BAVANS et détaillées dans le tableau ci-dessous :

section	N°	lieu-dit	surface	nature	propriétaire
AI	528	Champs de Murgiers	571	Terre 02	LELACHE Jean DARRE Jacqueline
AI	320	Les Sausses	1823	Pré 04	LELACHE Jean
AI	323	Les Sausses	1725	Pré 04	LELACHE Bernard KRIEGEL Marie
AI	493	Les Sausses	188	Pré 04	LELACHE Jean
total			4307		

Il s'agit de parcelles à usage de jardins classées en zone A du PLU et en zone rouge du PPRI .Elles sont évaluées en fonction de leur usage effectif .

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des biens en cause , la valeur vénale actuelle appréciée libre de location et d'occupation est de l'ordre de **2 200 € hors taxes et droits d'enregistrement** . $0,51 \text{ €}/\text{m}^2$

Toutefois et afin de faciliter les négociations leur situation privilégiée en secteur urbain permettrait d'accepter une valeur calculée sur la base de 1 € le m² .



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
FRANCHE-COMTE ET DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

FRANCE DOMAINE
17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25043 BESANCON CEDEX

TELEPHONE : 03.81.65.32.00

Courriel: tgdomaine025@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD

Téléphone : 03.81.32.62.24.

Télécopie : 03.81.32.62.05.

Courriel :

nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr

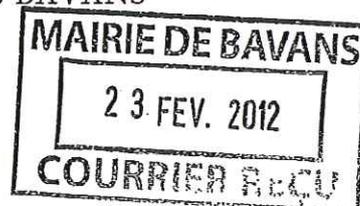
Montbéliard, le 17 février 2012

Monsieur le Maire

Mairie

1 Rue des Fleurs

25550 BAVANS



Objet : Valeur vénale emprise sur parcelle
AI 312 appartenant à M LELACHE Jean.

Références :

La vôtre : Courriel du 30/01/2012 .

Affaire suivie par : M BEPOIX .

La nôtre : 2012-48 V 131

Monsieur le Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur vénale d' une emprise de terrain à prélever sur la parcelle sise sur la commune de BAVANS et cadastrée section AI n° 312/d'une contenance totale de 23 a 93 ca .

Cette parcelle classée en zone A du PLU et figurant en zone rouge du PPRI est située à l'arrière de la parcelle bâtie AI n° 311 appartenant également à M Jean LELACHE en indivision . La portion Nord visée dans la demande et dont la surface exacte n'a pas indiquée constitue du terrain d'aisance éloigné et non aménagé .

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres des biens en cause , la valeur vénale actuelle appréciée libre de location et d'occupation peut être fixée sur la base d'une valeur de 4 € le m² hors taxes et droits d'enregistrement .

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de Franche-Comté et du département du Doubs
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques
Nelly EUVRARD